



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Programme de spécialisation à **30 crédits ECTS** en

Histoire de l'art régional

dans le cadre de la

Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

à 120 crédits ECTS

28 juillet 2008

Version 1.0

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se compose d'une discipline principale (60 crédits), d'un programme de spécialisation (30 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2e partie), soit d'un programme à options (30 crédits).

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 8 semestres (minimum) et jusqu'à 10 semestres (maximum).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation du programme de spécialisation.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Présentation

Le programme de spécialisation en Histoire de l'art régional cherche à former les étudiants à la profession d'historien des monuments. Autour des modules de base constitués par le cours et le séminaire d'histoire de l'art monumental régional, des séminaires de recherche, des cours, choisis dans des branches complémentaires, ainsi que des stages pratiques en institutions permettent de se familiariser avec l'usage des sources d'archives, l'étude matérielle des monuments, la remise en contexte d'un objet dans l'époque de sa création. À vocation professionnalisante, ce programme de spécialisation sera également un appui utile au mémoire de maîtrise universitaire ; il pourra aussi ouvrir les voies méthodologiques d'une thèse de doctorat en histoire de l'architecture régionale.

Ce programme de spécialisation s'adresse en principe aux étudiants qui ont choisi l'histoire de l'art en discipline principale. Compte tenu de l'orientation de programme de spécialisation, les étudiants doivent avoir suivi des enseignements d'histoire de l'art monumental régional dans le cadre de leur baccalauréat universitaire ou de leur maîtrise universitaire. La maîtrise des outils bibliographiques de base en histoire de l'art régional ainsi que de bonnes connaissances en allemand sont indispensables. Des connaissances de base (au minimum) en latin sont requises pour les étudiants s'intéressant à la période médiévale.

Principe

Le programme se compose de quatre modules obligatoires, dont le contenu est en partie choisi par les étudiants. Une fois composé, le programme est validé par l'enseignant responsable du programme de spécialisation.

Modules de spécialisation

MA/18-SPEC 01 (obligatoire)

10 crédits ECTS

Notions méthodologiques

Descriptif

L'histoire de l'art régional entretient des rapports étroits avec de nombreuses autres sciences humaines. En suivant un cours méthodologique issu de l'une de ces branches, les étudiants mettent en place des outils interdisciplinaires utiles à leur mémoire de maîtrise universitaire. Des cours de niveau maîtrise universitaire en histoire suisse, paléographie, archéologie et géographie sont ainsi proposés chaque semestre aux étudiants sur le site www.unil.ch/chamr. Dans ce cadre, ils réaliseront un travail écrit sur un thème lié à leur mémoire.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Cours de méthodologie (2h, 1 ou 2 semestres, en fonction de l'enseignement choisi)
Validation: 1 travail écrit approfondi (1 attestation)

MA/18-SPEC 02 (obligatoire)

5 crédits ECTS

Séminaire de recherche

Descriptif

Ce séminaire, suivi en commun avec les autres étudiants en histoire de l'art régional, permet de se familiariser avec les outils de recherches de l'histoire de l'art régional (archives, bibliographie), de rédiger des textes de qualité scientifique et, le cas échéant de préparer et/ou de collaborer à l'édition d'un ouvrage issu du séminaire de recherche.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Séminaire de recherche en histoire de l'art régional (2h, 1 semestre)
Validation: variable selon le sujet traité, en général 1 présentation orale et 1 travail écrit (1 attestation)

Stage

Descriptif

Les stages professionnalisants sont définis en relation avec le sujet du mémoire de maîtrise universitaire. Ils permettent aux étudiants de côtoyer le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine et d'inscrire leur travail de maîtrise universitaire dans une perspective concrète (en vue par exemple d'une exposition, d'une publication). Les étudiants postulent aux stages en présentant un dossier.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Stage (env. 6 semaines)

Validation: 1 rapport de stage, validé par le responsable du module, dont la taille et la forme peuvent varier selon le stage effectué (1 attestation)

Mini-colloque de recherche en histoire de l'art régional

Descriptif

En fin de semestre, un mini-colloque d'une journée réunit les étudiants du programme de spécialisation. Ils y présenteront par un exposé oral les rapports dialectiques entre le stage (éventuellement, le cours ou le séminaire de recherche) et leur sujet de mémoire de maîtrise universitaire. Accompagnée par des professionnels de la branche (conservateurs du patrimoine, historiens de l'architecture, etc.), cette journée participera à la mise sur pied d'une réflexion générale sur la méthodologie de l'histoire de l'architecture et de ses relations avec les sciences dites auxiliaires.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Mini-colloque de recherche (travail préparatoire et participation continue au mini-colloque d'une journée)

Validation: 1 présentation orale (1 attestation)